



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée le 2 octobre 2025 au domicile des élus et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Bonsoir à toutes et à tous, en l'absence de Madame MIELOT, je vais demander à Madame BENGRIBA de faire l'appel s'il vous plaît :

Étaient présents : Madame Valérie PETIT, Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE, Madame Corinne LEFEBVRE, Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur Sébastien LESTRIEZ, Madame Evelyne DUGARDIN, Monsieur Serge RAGO, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Madame Reine-Marie BEAUVOIS, Monsieur Gérard DUTAILLY, Madame Paulette DUQUENOY, Monsieur Anthomy DELHORS, Madame Aurélie DUTAILLY, Madame Naïma BENBRAHIM, Monsieur Grégory HAGE, Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Christophe CAUX, Madame Aurore FERNANDEZ, Madame Marianne VETU.

Absents excusés : Monsieur Mustapha HABBOUR donne procuration à Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur David MINNE, donne procuration à Monsieur Grégory HAGE, Monsieur Sylvain DUGARDIN a donné procuration à Madame Valérie PETIT, Madame TAHAR CHAOUCH Fouzia a donné procuration à Monsieur DORNE, Madame Clarisse KACZMAREK a donné procuration à Madame VETU Marianne, Monsieur Youssef BOUYA donne procuration à Monsieur Christophe CAUX.

Madame le Maire, le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire : - Merci Madame BENGRIBA, donc je vous propose comme secrétaire de séance Madame BENGRIBA, pas d'objections, je vous remercie.

Mme le Maire : - Concernant l'approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2025.

Y-a-t-il des demandes d'informations ou des choses à rajouter, à modifier ?

Je n'en vois pas, on va passer au vote,

Des votes contraires ? des abstentions ? 10 abstentions, merci.

- Concernant les comptes-rendus des décisions.

Vous avez la souscription du forfait annuel auprès de la SACEM pour un montant annuel de 359, 12 euros.

- Signature des entretiens des bâtiments municipaux avec la société APASE selon un tarif horaire de 19,34 euros HT.

- Convention de partenariat avec la piscine de Leforest à compter du 8 septembre 2025 pour un montant total par séance de 175 euros.
- Signature du marché d'exploitation des installation chauffage eau chaude et ventilation, avec la société ANVOLIA 59 à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une durée d'un an pour un montant de 35 990 euros HT.
- Signature d'un contrat de coordination Sécurité et protection de la santé avec la société SOCOTEC pour un montant de 1 800 euros HT.
- Un avenant à la convention d'exonération TFPB auprès de SIA pour 2025-2026 soit un montant de 40 540, 40 euros.
- Soit 15 000 euros pour le parking derrière les HLM, soit 10 000 euros pour le vivre ensemble, soit 6 000 euros pour la prévention spécialisée, 5 540,40 euros pour un terrain de pétanque, 2 000 euros pour les encombrants et 1 000 euros pour un accompagnement renforcé et la médiation.
- Convention de bénévolat pour l'atelier d'initiation informatique, le mardi de 17 heures 30 à 18 heures 45.
- Convention de mise à disposition des salles municipales.
- Convention de stage et convention de mise à disposition des salles municipales.
- Y-a-t-il des demandes d'interventions concernant ces décisions ? Madame BENBRAHIM, on va vous passer le micro-Madame BENBRAHIM.

Madame BENBRAHIM : Merci Madame le Maire, bonsoir tout le monde.

C'est concernant les décisions 25/87 et 25/88. Donc la convention de partenariat avec la piscine, les 175 euros ? C'est par séance ?

Madame le Maire : - Par séance, oui.

Madame BENBRAHIM : - D'accord et concernant la mise à disposition d'une convention de mise à disposition du hall de la salle Dutilleul, quand l'association à le local, automatiquement il faut quand même faire...

Madame le Maire : - le local, ce n'est pas la salle pour l'utiliser oui, il faut faire une demande.

Madame BENBRAHIM : - oui, mais là c'est le hall, ce n'est pas la salle.

Madame le Maire : - Oui, mais il y a une demande de convention on l'a précisé dans la convention, le hall de la salle Dutilleul. C'est pour question de responsabilités au niveau des assurances, s'il y a un souci, l'association « Les Belles d'Evin » n'est pas couverte.

Madame BENBRAHIM : - Merci pour ces précisions Madame le Maire.

Madame le Maire : - Pas de soucis.

Madame le Maire : - Madame VETU et ensuite Monsieur DORNE ;

Madame VETU : - Merci, bonsoir à tous, je reviens également sur les mêmes décisions, d'abord sur la piscine, 175 euros par séance, c'est pour combien d'enfants ?

Madame le Maire : - c'est, je ne l'ai plus en tête, j'ai deux classes, c'est pour généralement un bus, d'autres demandes ?

Madame VETU : - Pour revenir à la mise à disposition pour le hall, parce qu'il y a eu un événement dans le hall sinon à chaque location il faudrait le faire, exactement, là c'est parce qu'ils se sont installés

Madame le Maire : - Oui, ils ont réceptionné pour les ventes de billets pour « Indochine ».

Madame VETU : - Ok ! concernant la décision 25/81 sur la société APASE est-ce qu'on peut savoir pourquoi, quel type d'entretien.

Madame le Maire : - Alors, pourquoi, parce qu'on a plus de contrat PEC avec l'Etat donc on est passé par la société, donc tous les bâtiments communaux seront nettoyés par la société, sauf, Gino Sanna, non pardon, la salle Dutilleul parce qu'on a les personnes qui feront le nettoyage après la cantine et au niveau du centre et de l'école Maternelle puisqu'on a les ATSEM.

Madame VETU : - D'accord et une dernière intervention sur la 25/97 concernant le prêt de matériel pour l'école Méresse, je pense qu'il y a une erreur dans la date ; parce que les élections c'est le 14, donc il faut juste rajouter le 1.

Madame le Maire : - oui, effectivement il manque le 1.

Monsieur DORNE, pardon.

Monsieur DORNE : - Bonsoir à tous, oui, je reviens justement sur la 25/81 Madame le Maire, l'entretien des bâtiments municipaux quelle est la fréquence justement des entretiens des bâtiments municipaux parce que là on a un taux horaire effectivement de 19 euros 34 mais ça correspond à combien d'heures par semaine, par mois et donc et de combien va se chiffrer cet entretien des bâtiments publics ?

Madame le Maire : - Alors, je vais, parce qu'en fait c'est pour tous les bâtiments même au niveau de la rue Danton, Monsieur BOUYA, attendez, Monsieur BOUYA vient d'arriver, il est 19 heures 15. Je vais vous dire ça exactement au niveau des horaires ; c'est bon, donc, pour les horaires en fait, 131 heures 50 par semaine donc ça représente si je ne dis pas de bêtises 3 124,04 TTC, voilà Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : - Par semaine.

Madame le Maire : - Par semaine, exactement

Monsieur DORNE : - Merci, Madame le Maire

Madame le Maire : - Pas de soucis, merci. Y-a-t-il d'autres demandes, Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : - Oui, bonsoir tout le monde, concernant la délibération 25/90 qui concerne le changement de prestataire d'exploitation de chauffage.

Madame le Maire : - Oui

Monsieur HAGE : - Donc, j'avais été convoqué faisant partie de la commission d'appel d'offre, j'ai été convoqué le 12 août à la commission d'appel d'offres, je n'ai pas pu assister parce que j'étais en vacances et puis quelques jours après j'ai finalement reçu un mail qui disait que la commission s'était réunie et que l'on n'avait pas donné suite ; classée sans suite la consultation. On parle de la même consultation, la gestion du chauffage qui était avant chez IDEX et qui sera aujourd'hui chez ANVOLIA pour un an, c'est ça ? Pourquoi la commission a été classée sans suite et pourquoi aujourd'hui on a ANVOLIA qui arrive comme ça ?

Madame le Maire : - non, ce n'est pas comme ça. Ce n'est pas par le st Esprit, vous savez comment ça se passe. Donc en fait si c'est classé sans suite, nous n'avions pas les éléments sur tous les bâtiments et la description sur tout ce qu'il fallait faire, il y a en avait trois, mais une seule société a tout donné donc on a préféré classer sans suite au niveau de l'appel d'offres et on a décidé au niveau de la commission de refaire une consultation sur une année avec bien préciser les points et en fonction de ça c'est ANVOLIA qui a remporté les éléments.

Monsieur HAGE : - D'accord, donc là ils sont tributaires du marché pendant un an.

Madame le Maire : - C'est ça, exactement, oui.

Monsieur HAGE : - Donc, on n'a pas, comment dire, d'obligations de résultat sur la baisse des consommations.

Madame le Maire : - Non

Monsieur HAGE : - Pas du tout, au niveau de IDEX, on est à jour avec lui, son marché est clôturé. Tout est payé.

Madame le Maire : - Tout est payé, les avoirs aussi, on les a reçus.

Monsieur HAGE : - D'accord, merci

Madame le Maire : - Merci, d'autres demandes d'interrogations sur ces décisions ?

Je n'en vois pas, on va passer au vote, je sais qu'on ne doit pas le faire, mais je le fais à chaque fois, au niveau de mes élus on procède au vote, vous vous abstenez je suppose, vous ne prenez pas part au vote plutôt, j'ai pris la décision dans le sens-là.

Voté à la majorité : 17 pour, 3 abstentions, 7 ne prennent pas part au vote.

Merci.

Madame le Maire : - Concernant cette décision modificative, il s'agit d'ajustements de crédit suite notamment aux décisions évoquées ou aux délibérations de ce jour en 011, les 30 000 euros sont en lien avec APASE, la somme de 19 620 euros correspond à une facture ADS que l'on a dû régler pour le nettoyage de la mairie, cela va être remboursé dans le cadre de l'indemnisation de manière générale les transports sont en augmentation, piscine et centres + 5 000 euros exactement, enfin le concours divers, concerne le RPE, délibération qu'on va traiter par la suite 9 620 euros dont 64 240 euros en 011.

Concernant les frais de personnel, suite à la non-reconduction des contrats PEC, soit cinq contrats et une augmentation de la fréquentation de la cantine nous avons eu recours à des contractuelles pour un montant estimé à 30 720 euros puis un montant d'assurance de régularisation du personnel 2024 suite à la première année du contrat et une augmentation pour 2025 qui n'était pas connu lors du budget, 162 860 euros, donc en 012, 193 580 euros.

Au chapitre 65 la transaction qui va faire l'objet d'une délibération pour 13 050 euros, soit un montant de 270 870 euros auquel s'ajoute une erreur de frappe dans la saisie du budget, concernant l'excédent soit 676 445,07 euros et non 676 455,07 euros donc un montant total de 270 880 euros qui sera prélevé intégralement sur l'excédent budgétaire qui s'élèvera désormais à 1 699 899,26 euros.

Y-a-t-il des demandes d'informations concernant cette décision, Monsieur CAUX, on va vous passer le micro-Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Merci, bonsoir à tous, une petite précision Madame le Maire vous nous parlez du 6455, cotisations pour l'assurance du personnel, + 162 860 euros, ça c'est l'assurance que la mairie paye pour la rémunération du personnel qui est en arrêt maladie.

Madame le Maire : - Pour la prévoyance, oui.

Monsieur CAUX : - Pour la prévoyance, c'est-à-dire que lorsque le personnel est en arrêt maladie, il continue de percevoir par le biais d'une assurance son salaire qui est remboursé ensuite à la mairie et c'est donc des cotisations par rapport à ce que vous dite qui sont prévues d'année en année par rapport

Madame le Maire : - Excusez-moi, Madame KACZMAREK, arrivée à 19 heures.

Madame KACZMAREK : - Désolée.

Madame le Maire : - Pas de soucis je le précise pour le noter dans le compte-rendu. Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - et donc on est dans l'année 2024 donc c'était une année où le personnel était en arrêt l'année dernière. Donc, on connaissait le nombre de personnel en arrêt l'année dernière en 2024 et on a voté le budget en 2025. Pourquoi ça n'a pas été prévu quand on parle d'un budget véritable et sincère on arrive à plus de 162 000 euros ce n'est pas 5 000 euros.

Madame le Maire : - Alors comme je vous l'ai dit c'est la première année de contrats, ils se sont basés sur des chiffres voilà on a reçu dernièrement, on ne les a pas reçus en 2024 en fait, c'est un nouveau contrat par rapport à la prévoyance.

Monsieur CAUX : - Oui, mais ce sont des chiffres qui sont basés sur les années précédentes.

Madame le Maire : - Oui, mais on ne les avait pas en fait, on ne les avait à la période.

Monsieur CAUX : - Donc, ça veut dire qu'il y a eu une explosion d'arrêts maladie de 162 000 euros, d'où le recours justement dans les questions diverses ou contractuelles, quand vous parliez tout à l'heure qu'on a plus d'emplois PEC, c'était des emplois précaires, c'est-à-dire ces contrats là c'est des contrats aidés pour lequel la municipalité, la commune, au niveau des salaires touchent une aide d'état en fonction, 40 %, suivant les personnes 40 % à peu près à de remboursement. Mais sur tous ces emplois dis précaires, la logique veut qu'au bout d'un an, les personnes doivent être viabilisés dans l'emploi ou reconduit dans l'emploi. On a un peu l'impression qu'on prend les emplois PEC, ben, on les presse et après on les jette. On prend des nouveaux, c'est un peu ça, parce que vous avez recours à une société extérieure, pour mémoire il n'y a pas si longtemps que ça l'ensemble du ménage dans les écoles, dans les bâtiments publics étaient effectués par du personnel titulaire.

Apparemment on en a plus, ou alors ils sont en arrêt.

Madame le Maire : - On en a plus.

En fait non, on a les ATSEM au niveau de l'école maternelle, oui exactement, après les départs en retraite et autres, du coup après on a beaucoup de problèmes de pathologie, des accidents, voilà, enfin bref, c'est pour ça qu'après on est passé par une société pour éviter le problème de ne pas avoir d'entretien fait dans les bâtiments.

Monsieur CAUX : - Oui, mais dans le cadre du personnel en maladie ou longue maladie, vous savez très bien qu'en décharge au centre de gestion, on peut reprendre du personnel de remplacement ou du

personnel qui n'est pas besoin d'être titularisé, et du personnel qui est conduit dans l'emploi le temps nécessaire pendant que la personne est en arrêt maladie.

Madame le Maire : - Oui, ça on pouvait le faire, mais c'était un choix, on a préféré passer par une société, on s'est dit au moins s'il a une personne en arrêt ou autre, la société aurait recours à d'autres personnes, du coup on ne serait pas en litige pour l'entretien des bâtiments, tout simplement.

Monsieur CAUX : - D'accord, et alors la dernière question, sur les bâtiments publics, les 19 620 euros de dépense qui vont être couvert vous venez de le dire par l'assurance.

Madame le Maire : - Oui.

Monsieur CAUX : - Pourquoi prendre une DM maintenant sachant que ça va être couvert de toutes façons.

Madame le Maire : - En fait au niveau de l'indemnisation, la facture qu'on a reçue, on a pensé qu'on aurait été indemnisé avant pour le remboursement, sauf que ça n'a pas été le cas, du coup ça a été fait directement, c'est pour ça qu'on passe une délibération modificative.

Monsieur CAUX : - C'était en excédent ?

Madame le Maire : - oui, mais ça ne devait pas être pris en charge par la commune en fait. Ça devait être payé directement par l'assurance et la du coup on a du payer pour être indemnisé par l'assurance. Normalement dès le départ ça devait pris en charge directement par l'assurance.
Ça ne passait pas par la commune en fait.

Monsieur CAUX : - Pourquoi, l'assurance ? Parce qu'on parle de l'incendie, c'est exactement ça.

Madame le Maire : - Oui, exactement, oui.

Monsieur CAUX : - Pourquoi, elle n'a pas couvert 100 pour 100 des dégâts ?

Madame le Maire : - Elle va nous reverser en fait les 19 620 euros, là à la date d'aujourd'hui on n'a pas de retour, mais c'est compris dans le chiffrage des sommes reversées en fait. Monsieur BOUYA.

Monsieur BOUYA : - oui, juste une précision au dernier Conseil Municipal, vous aviez donné une fourchette de remboursement de l'assurance d'à peu près 180 000 euros, quelque chose comme ça.

Madame le Maire : - Non, 141 000 euros

Monsieur BOUYA : - D'accord, qu'il faudra déduire des 140 000 euros, et quasiment là 20 000 euros.

Madame le Maire : - Exactement. D'autres demandes. Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : - Après vous s'inquiétez pas.

Madame le Maire : - Donc, merci Madame KACZMAREK. Je n'étais pas inquiète en tout cas.

Y-a-t-il d'autres demandes d'informations concernant ces décisions modificatives.

Je n'en vois pas : on va passer au vote

des votes contraires, 7 votes contraires, des abstentions, 3 abstentions

Je vous remercie.

Madame le Maire : - Concernant cette délibération, c'est une subvention exceptionnelle à l'amicale des donneurs de sang.

Donc, l'année dernière on a fait la même chose à cette période pour que l'association, si je peux me permettre, pour que cette association puisse avoir cette subvention avant la date. Là je veux le préciser que cette somme soit versée avant la date. Donc, 300 euros dans le cadre du Téléthon.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions à ce sujet ? Madame BENBRAHIM.

Madame le Maire : - Madame BENBRAHIM

Madame BENBRAHIM : - Donc, concernant cette subvention exceptionnelle, donc, c'est à hauteur du devis ou c'est arrêté à 300 euros.

Madame le Maire : - Arrêté ou un forfait, 300 euros.

Madame BENBRAHIM : - D'accord, merci.

Madame le Maire : - De rien, d'autres demandes d'intervention sur cette délibération ?

Je n'en vois pas, on va passer au vote

Des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.

Madame le Maire : - Concernant cette délibération c'est au niveau de la FDE, encaissement de la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS, soit un montant de 1 014 euros pour 2025.

Y-a-t-il des demandes d'interventions concernant cette délibération ?

Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.

Même délibération mais concernant GRDF d'un montant, une redevance qui s'élève à 1 195 euros pour 2025.

Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.

Madame le Maire : - Cette délibération c'est pour la création d'un relais petite enfance mutualisé, c'est une mise en place d'activités une fois par semaine dans la commune pour une participation de 960.32 euros en investissement et de 8 651 euros en 2026, puis 11 446.78 euros en 2027 et 13 188.70 en 2028, y-a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : - Bonsoir Madame le Maire. Je vous remercie et puis voilà je constate très favorablement ce type de création qui vient en tout cas apporter un service supplémentaire, notamment à l'égard des enfants de notre commune. En lisant cette délibération on parle d'un diagnostic territorial établi au premier trimestre 2025, donc j'aurai voulu savoir qui a réalisé ce diagnostic et d'en préciser que à la lecture de cette délibération c'est à priori de ce que je comprends la commune de Oignies qui est à l'initiative de ce projet en associant différentes communes, Dourges, Courcelles, Noyelles-Godault et Evin- Malmaison, donc merci à Oignies d'avoir proposé cette création, donc voilà, ce diagnostic comment il a été réalisé, sur quel critère, est-ce que effectivement il y a une demande, un recensement de besoins sur notre commune et comment il a été réalisé ce recensement de besoins ?

Le Maire : - Alors, les chiffres en fait, déjà au niveau du partenariat, ça a démarré, on a été contacté par la personne qui était justement sur ce projet qu'on a reçue ici en Mairie, on a discuté, c'est vrai qu'il y a le partenariat de la CAF à ne pas oublier et au niveau des chiffres en fait, c'est un recensement

qui a été fait au niveau de l'agglo qu'on a transmis au niveau de Oignies pour avoir toutes les informations, ce qu'ils font également au niveau de la cité Cornuault et autre.

Madame KACZMAREK : - Mais exactement sur quels critères ? sur quels besoins vous avez fait remonter ?

Madame le Maire : - Les besoins, nous on a déjà parlé, par rapport aux nounous, si je peux me permettre des demandes, des demandes au niveau de la population surtout.

Madame KACZMAREK : - C'est-à-dire. Excusez-moi.

Madame le Maire : - En fait, il y a eu un sondage, parce qu'il y a eu un questionnaire qu'on a rempli donc il y avait plusieurs formulations et du coup il y avait également par rapport tout ce qui est nounous, la MAM au niveau de la résidence des Poètes, voilà et du coup toutes ces informations là ont été remontées et en fonction de ça on a été intégré si je peux me permettre dans cette création.

Madame KACZMAREK : - Donc c'est un questionnaire qui a été diffusé aux parents ?

Madame le Maire : - Non, au niveau des assistantes maternelles par la CAF.

Madame KACZMAREK : - Au niveau des assistantes maternelles qui sont localisées sur Evin.

Madame le Maire : - C'est ça, exactement oui. Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : - Oui, toujours Madame le Maire, concernant cette convention lorsqu'on lit en détail la convention en intercommunale, la gouvernance et la gestion va se faire par le biais d'un comité de pilotage au sein de la commune de Oignies et il est précisé dans la convention que chaque commune doit désigner deux membres référents, donc un titulaire et un suppléant, le suppléant aura d'ailleurs voix délibérative au sein de ce comité de pilotage, donc quelles sont les deux personnes qui seront référentes ici au sein de ce comité de pilotage pour notre commune.

Madame le Maire : - Ça sera délibéré, je n'ai pas, là pour le moment, c'est la création, on délibéra également au mois de décembre.

Monsieur DORNE : - Parce que là, je ne fais que relater ce qui est écrit dans la convention

Madame le Maire : - Là en fait, pour l'instant c'est l'engagement financier si je peux me permettre et seulement après on verra en fonction des deux personnes qui vont intégrer ce profil.

Monsieur DORNE : - Donc, ça sera l'objet d'une autre délibération ?

Madame le Maire : - oui, on vous tiendra également informée, mais moi je le prends en délibération, oui.

Monsieur DORNE : - D'accord.

Madame le Maire : - Ce n'est pas obligation une délibération, mais je passerai quand même par une délibération.

Il y a d'autres demandes d'informations concernant cette création ?

Non, je n'en vois pas on va passer au vote. Des votes contraires ? des abstentions ? à l'unanimité, je vous remercie.

Madame le Maire : - Alors cette délibération c'est un accord transactionnel pour l'édification d'une clôture rue Emile Basly pour un montant de 13 050 euros. Y-a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ?

Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? des abstentions ? à l'unanimité, je vous remercie.

Madame le Maire : - Pour cette délibération c'est une mise en place d'un service de capture des chiens et chats errants par la communauté d'agglomération Hénin-Carvin au profit de ses communes membres.

Donc c'est la mise en place de l'intervention de la fourrière animalière pour la capture des chiens et chats errants.

Y-a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? Madame VETU ?

Madame VETU : - oui, on avait délibéré, il me semble en 2021 au niveau associatif pour une association au niveau de la stérilisation des chats et depuis on n'a plus du tout remis en place, pourquoi ?

Madame le Maire : - En fait, sur place, il y a deux associations sur la commune et puis au niveau de la commune on ne l'a pas remis en place, tout simplement et par rapport au coût également.

Madame VETU : - Le besoin est encore là de toutes façons.

Madame le Maire : - Oui, exactement ; Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - non, c'était pour rajouter une précision par rapport à ce que vient de dire Madame VETU, est-sur ce que vous venez de dire sur le coût la stérilisation en passant une convention avec 30 millions d'amis c'est 50 % de remise.

Madame le Maire : - Oui, on l'avait fait à l'époque, également en 2021 on va prendre la délibération c'est bien précisé. Monsieur BOUYA.

Monsieur BOUYA : - Moi, l'idée de savoir quel est le coût finalement, exorbitant ou pas au point de l'arrêter cette convention.

Madame le Maire : - attendez, on va regarder, sachant qu'on avait conventionné également avec l'association d'Evin et elle n'est plus partenaire non plus.

On vous le communiquera Monsieur BOUYA, on vous le communiquera par mail et on mettra en copie le groupe si ça ne vous dérange pas. On va vérifier quand même.

Monsieur CAUX : - C'est un coût par stérilisation.

Madame le Maire : - On vous transmettra le mail à ce sujet avec les montants mâles et femelles. Y-a-t-il d'autres demandes d'informations concernant cette mise en place. Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : - Non, c'est juste à la lecture de votre délibération, voilà je suis satisfaite en tout cas de voir qu'il y a aussi un rappel de vos pouvoirs de police général que lorsqu'on avait évoqué lors du dernier Conseil Municipal vos pouvoirs de police vous aviez indiqué que vous étiez limité dans vos pouvoirs et c'est bien de rappeler

Madame le Maire : - ça dépend, lesquels Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : - Non c'est bien de rappeler le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Madame le Maire : - Bien de le rappeler mais pas sur tout. Il y d'autres demandes d'intervention. Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? des abstentions ? à l'unanimité, je vous remercie.

Madame le Maire : - Également mise en place d'un partenariat dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages.

Les dépôts sauvages concernés par la convention, sont ceux situées sur le domaine public de la commune hors agglomération et à proximité immédiate des points de collecte public.

Ils incluent différents types de déchets, comme les encombrants, les déchets industriels banals, les déchets diffus spécifiques, les déchets verts, les déchets amiantés mais exclus les véhicules hors d'usage.

Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : - Oui Madame le Maire, bien sûr on peut que se féliciter que la CAHC prenne une telle convention au niveau des dépôts sauvages, on peut simplement regretter qu'elle ne l'ait pas pris plus tôt, parce que les dépôts sauvages ne viennent pas d'aujourd'hui, c'est quand même une problématique pour toutes les communes de la CAHC connaissent, c'est une bonne chose que la CAHC souhaite passer cette convention, au niveau de la rédaction de votre délibération je pense qu'il manque quelques précisions, vous avez précisé que la CAHC interviendra après réception d'un rapport de la Police Municipale avec un délai de trois jours pour les déchets non dangereux et un délai de neuf jours pour les déchets dangereux.

Le rapport de la police municipale, lorsqu'on lit la convention en détail, il aurait été peut-être un peu plus précis d'écrire également, parce que nous n'avons pas de police municipale, donc la réception de ce PV pourra se faire également soit par la police nationale ou par le Maire, elle-même.

Je pense qu'il fallait apporter quand même cette précision, bon parce qu'effectivement le public peut se poser des questions en indiquant pas de police municipale.

Madame le Maire : - En tout cas je vais rebondir par rapport à ce que vous dites, au niveau des Maires, oui, parce que nous avons été interpellés par l'agglomération ; au niveau des Maires de toutes les communes, on est tous impactés par les déchets sauvages. Je ne peux pas dire que l'agglo vient juste d'intervenir, c'est faux, parce que rappelez-vous ils ont mis des caméras amovibles sur les déchets, ils ont déjà interpellé des personnes sur la commune sur ces déchets, mais malheureusement ces déchets ne venaient pas d'Evin mais des communes avoisinantes parce qu'on a trouvé des éléments, donc je ne pas vous laisser dire que l'agglo réagit seulement maintenant.

Sachant que ce sont des réunions qui ont été faites depuis un long moment au niveau des dépôts sauvage, au niveau de l'agglomération et je remercie, je salue le travail qui a été fait, non, mais vous disiez

Monsieur DORNE : - Madame le Maire, ce n'était pas mon propos, j'ai dit simplement que cette convention aurait dû arriver plus tôt, je n'ai pas dit que l'agglo n'avait jamais réagi, on est bien d'accord. Je dis simplement que l'arrivée de cette convention arrive un peu tard, ce que je trouve dommage.

Madame le Maire : - Je voulais rappeler quand même le travail qui avait été fait en amont, avant cette convention.

Monsieur DORNE : - Je suis d'accord avec vous.

Madame le Maire : - Merci les services de l'agglo.

Monsieur DORNE : - Je voulais juste revenir sur le fait de cette convention qui arrive juste maintenant.

Madame le Maire : - Oui et puis pour rebondir sur cette convention j'ai signalé, ils savent très bien, au niveau de la commune d'Evin-Malmaison n'a pas de police municipale, ils ont l'information et c'est vrai que ça n'a pas été rajoutée, en tout cas sachez que ce sera le maire bien sûr et qui devra déposer ce PV pour remonter au niveau de l'agglomération.

Monsieur DORNE : - Merci, pour cette précision.

Madame le Maire : - Pas de soucis.

Donc y-a-t-il d'autres questions à ce sujet ?

Je n'en vois pas, on va passer au vote.

Des votes contraires ? des abstentions ?

à l'unanimité, je vous remercie.

Madame le Maire : - Concernant le recensement de la population donc il y aura prochainement un recrutement maximum de 9 agents recenseurs, concernant les rémunérations pour ces agents, il y aura une demi-journée de formation un forfait de 35 euros, une tournée de reconnaissance avec un forfait de 50 euros et feuille de logement enquêté (hors logement vide), 4,50 euros par logement réalisé.

Y-a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ?

Je n'en vois pas. On va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

à l'unanimité, je vous remercie.

Madame le Maire : - Vous avez dû normalement avoir la convention AMBRE jointe au dossier du Conseil donc c'est pour un avenant pour proroger la durée jusqu'en 2027 et montant de l'indemnisation de 7,5 % du chiffre d'affaires. Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ?

Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Oui, Madame le Maire, sur le projet de convention qu'on a reçu. Donc, ça s'arrête en 2027, c'est ça ? l'exploitation ?

Madame le Maire : - C'est ça, exactement.

Monsieur CAUX : - il y a une durée supplémentaire de surveillance du site et c'est la fin de l'indemnisation en 2027.

Madame le Maire : - C'est ça. Dans ces conditions-là, pour l'instant c'est comme ça.

Monsieur CAUX : - Nous on s'abstiendra sur cette délibération parce que la convention on aurait aimé la recevoir un peu plus tôt pour pouvoir l'étudier un peu plus sérieusement, le délai était un peu court.

Madame le Maire : - C'est bizarre, parce que cette convention, vous l'avez déjà eue, si je peux me permettre, je vais prendre le micro, oui il y a juste le montant de l'indemnisation qui change, 7.5 % je pensais que vous l'aviez reçue avant, bon excusez-moi.

Là, j'ai voulu prendre la délibération c'est pour ça, une autre demande d'intervention Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : - Merci, Madame le Maire, vous indiquez dans la délibération, vu les négociations engagées,

Madame le Maire : - Exactement.

Madame KACZMAREK : - Et c'est quoi ? Les négociations engagées sur quel ...

Madame le Maire : - Alors, les négociations engagées, c'est surtout sur le montant d'indemnisation 7,5 % du chiffre d'affaires, parce qu'on était à 15 % du chiffre d'affaires.

Et du coup, on a, j'essaie de négocier pour que ça reste sur 15 %, on a essayé de négocier entre 10 et 12,5 % et on est resté sur 7,5 % sur le chiffre d'affaires en fait. Après beaucoup de discussions avant que je passe cette délibération en fait.

Madame KACZMAREK : - Mais des discussions sur quoi ? exactement.

Madame le Maire : - Sur le montant global d'indemnisation de l'année, sur l'année, par rapport à la convention avec AMBRE depuis des années, on a une somme justement sont en fonction du chiffre d'affaires que l'on reçoit, cette partie en fait et également.

Madame KACZMAREK : - Sur le chiffre d'affaires que perçoit l'association AMBRE, vous avez perdu.

Madame le Maire : - Sur le site d'Evin ?

Madame KACZMAREK : - Oui, vous avez perdu dans la négociation puisque qu'au départ c'était 15 % et vous en êtes arrivée à la moitié.

Madame le Maire : - Non

Madame KACZMAREK : - Du pourcentage, du chiffre d'affaires de la société Ambre et justement est-ce que vous avez travaillé sur et quel était le chiffre d'affaires et l'évolution du chiffre d'affaires de la société AMBRE et sur quel critère vous avez négocié et quels moyens de négociation que vous avez utilisés pour justement et finalement passer votre négociation.

Madame le Maire : - Ils proposaient 5 % déjà au lieu de 15 % et ils ont une information concernant l'état par rapport à un texte de loi, on a juste nous, négociés sur le montant du chiffre d'affaires. Mais eux, c'est par rapport à ce que l'état doit demander, ils sont bloqués par rapport, si je peux me permettre, au niveau de l'arrivée sur la commune, au niveau de ce qui reste à gérer.

Madame KACZMAREK : - Mais quels arguments vous avez apporté à la société AMBRE pour justement négocier ce pourcentage ? Quel a été le fond de la négociation.

Madame le Maire : - Ce que je vous dis, depuis tout à l'heure, au niveau du montant de l'indemnisation en fait parce qu'en fait au niveau de la déclaration ils étaient partis à 5 %.

Madame KACZMAREK : -Oui, mais quels sont les arguments pour essayer de faire valoir l'intérêt de la commune ?

Madame le Maire : - Je leur ai expliqué, par rapport à ce que je vous dis, au niveau de ce qui reste à faire sur la commune y'a jusqu'en 2027, ils ont un montant, en fait, ils ne doivent pas dépasser un certain tonnage et là ils ont une diminution par l'état.

Madame KACZMAREK : - Oui, mais vous, par rapport aux intérêts de notre commune.

Madame le Maire : - Oui, mais 7,5 % c'est ce qui a été négocié, mais en fait je ne peux pas me battre contre l'état, si je peux me permettre par rapport au tonnage qui a été abaissé de l'état, ils ont eu, je

vais vous reprendre les textes, ils ont eu un texte même moi je me suis battue par rapport à ça et c'est l'état qui écrit à la société AMBRE, donc, ils ont eu un arrêté préfectoral en fait.

Madame KACZMAREK : - Qui est-ce qui est allé négocier ? Ils sont venus ?

Madame le Maire : - Oui, ils sont venus. Ici, oui. Exactement oui.

Madame KACZMAREK : - C'est vous directement.

Madame le Maire : - Face à un constat de non atteinte de 50 % de stockage, la loi de financement pour 2024 a prévu une mesure permettant de continuer à accueillir des déchets en décharge en cas de nécessité en dépassant le seuil correspondant à l'objectif de réduction de mise en décharge mais en l'assortissant d'une taxe plus forte déjà majorée pour ces déchets.

La taxe majorée à compter du 1^{er} janvier 2025 est applicable au-delà d'un seuil dit, seuil moins de 50 %. Donc ils ont eu un arrêté préfectoral qui a été pris avant le 31 octobre 2024 portant sur l'ensemble des informations régionales.

Madame KACZMAREK : - Mais donc il n'y a pas de précision sur le pourcentage du chiffre d'affaires. Donc en fait vous aviez toute la latitude pour essayer de négocier davantage.

Madame le Maire : - pas sur le tonnage.

Madame KACZMAREK : - Mais ça n'a rien à voir avec le pourcentage

Madame le Maire : - Ben si, puisqu'on avait 15 % du chiffre d'affaires.

Madame KACZMAREK : - Oui, mais pas du tonnage. Ça n'a rien à voir.

Madame le Maire : - Ben si, s'ils ne ramènent pas de tonnage Madame KACZMAREK il y aura moins de chiffres d'affaires.

Madame KACZMAREK : - Oui, mais ça n'a rien à voir avec le pourcentage du chiffre d'affaires.

Monsieur CAUX : - 15 % de 100 euros ou 15 % de 50 euros, on reste toujours sur le même pourcentage.

Madame le Maire : - non.

Monsieur CAUX : - si,

Madame le Maire : - Non, ils paient des pénalités si

Madame KACZMAREK : - pardon, c'est à Madame le Maire qu'on a posé la question. On peut laisser Madame le Maire répondre.

Madame le Maire : - Je vous explique depuis tout à l'heure en fait.

Madame KACZMAREK : - C'est parce que ce n'est pas clair en fait.

Madame le Maire : - Ce n'est pas clair. Donc, admettons, je vais vous le dire l'année dernière on a touché 400 000 mille euros, c'est faux. Attention, ne prenez pas les chiffres et là l'année prochaine on risque d'avoir plus que 200 000 euros en fait.

Madame KACZMAREK : - Mais est-ce que vous avez baissé le pourcentage du chiffre d'affaires.

Madame le Maire : - Non. Parce qu'en fait ; alors l'article 6 conditions financières, reprenez la convention que je vous ai jointe en contrepartie la mise à disposition du terrain vise à l'article 1 de la présente convention, l'occupant verse à la collectivité une redevance annuelle de base d'un montant fixe à 150 000 euros, ça c'est la base, donc c'est bien l'article 6

Madame KACZMAREK : - Oui, mais expliquez-nous.

Madame le Maire : - Elle fera l'objet d'un ajustement, en plus ou moins, sur la base de 7,5 % du chiffre d'affaires réalisé par l'occupant au titre de l'exploitation du site.

Moi, je ne peux pas vous dire s'ils vont mettre, je ne sais plus combien de tonne, c'est en fonction de

Madame KACZMAREK : - Peu importante la question du tonnage, c'est la question du chiffre d'affaires.

Madame le Maire : - C'est un rapport au tonnage en fait, ils ont le chiffre d'affaires correspond à ce qu'ils mettent, c'est précisé, après si vous n'avez pas encore eu le temps de lire la convention.

C'est précisé dans l'article 6 de la convention.

Donc, y-a-t-il d'autres demandes d'information concernant cette convention ?

Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? 7 votes contraires, des abstentions ? 3 abstentions, je vous remercie.

Madame le Maire : - Remboursement des frais de cantine et centre de loisirs.

Donc je vais parler des deux cas et je ferai voter le A et le B séparément. Donc, c'est un remboursement pour non-utilisation de l'avoir cantine suite à départ au collège de 49,40 euros et remboursement pour non-utilisation de l'avoir au centre de loisirs de 86,40 euros.

Y-a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? Je n'en vois pas, donc on va passer pour la première délibération concernant les avoir cantine, des votes contraires ? des abstentions ? à l'unanimité, je vous remercie.

Concernant la non-utilisation de l'avoir concernant les centres de loisirs. Y-a-t-il des demandes d'informations ?

Plutôt des votes contraires ? des abstentions ? à l'unanimité, je vous remercie.

Madame le Maire : - Cette délibération c'est l'adhésion à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés proposée par le centre de gestion du Pas-de-Calais. C'est une plateforme pour la dématérialisation pour les dossiers des marchés publics c'est une tarification gratuite car de moins de 350 agents et pour moins de 50 consultations par an.

Y-a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ?

Je n'en vois pas, des votes contraires ? des abstentions ? à l'unanimité, je vous remercie.

Madame le Maire : - Alors, cette délibération sur avis sur cession de logements sociaux par maisons et cités donc le 312 rue Frédéric CHOPIN.

Y-a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ?

Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ? à l'unanimité, je vous remercie.

Madame le Maire : - Concernant le rapport d'activité communautaire donc vous avez dû recevoir au niveau de l'agglomération le rapport 2024.

Y-a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? Des abstentions ? Des votes contraires ? à l'unanimité, je vous remercie.

Madame le Maire : - On va passer aux questions diverses :

Donc questions du groupe Agir Ensemble sur la sécurité, la jeunesse, la propreté, environnement, les travaux et la solidarité.

Madame le Maire : - Je vais prendre la parole sur la sécurité, vous m'interpelez concernant un stationnement gênant rue Jean Jaurès, comme vous nous avons été alertée par une administrée, la police dument compétente a été saisie et un courrier a été adressé suite aux déplacements des plots.

Lors des quartiers d'été la commune à pris un prestataire et n'a pas fait le même constat que vous des élus sont restés sur place en permanence et aucun incident n'a été constaté les conditions climatiques nécessitaient pas un lestage particulier, le barriérage a été retiré temporairement pour la circulation des prestataires et des associations.

Vous nous parlez de la priorité concernant la rue Edith PIAF et la rue Jean Jaurès, rien à l'étude concernant ce carrefour de ces rues.

Vous m'interpellez également concernant la présence d'une végétation au niveau de la voyette entre la rue Zola et le cimetière, il en est pris note, on l'avait déjà fait, on ré interpellera ce Monsieur.

Je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE pour la jeunesse :

Madame LEFEBVRE : - Merci, vous évoquez les travaux de l'école Dolto restés sans réponse, la majorité de ce que vous citez sont en cours ou ont été réalisés, je tiens à votre disposition la liste des travaux réalisés et pendant les vacances soit deux pages frappées à l'informatique qui vont de la réparation de la fuite aux toilettes, de travaux divers en passant par le réajustement du mobilier, la mise en peinture du dortoir comme convenu dans chaque école ainsi il est répondu à la sollicitation de la Directrice qui a d'ailleurs salué le travail réalisé.

Vous interpelez sur les agents en charge de l'encadrement des enfants lors des activités péri et extrascolaire, pour les centres de loisirs, comme l'impose la réglementation les encadrants sont titulaires du BAFA et des réunions de préparation et des debriefs au lieux pour accompagner ces encadrants.

Sachant que la sécurité reste une priorité ces agents titulaires ou contractuels et titulaires du BAFA font partie de l'équipe d'encadrement des enfants en périscolaire soit en garderie et cantine, mais en fonction de la fréquentation on a recours à des agents ne disposant de ces diplômes mais qui sont encadrés par des personnes disposant du BAFA de plus l'ensemble du personnel a été réuni lors de la pré rentrée pour rappeler les règles de fonctionnement et notamment la vigilance sur la sécurité.

Nous avons eu à déplorer deux situations préoccupantes d'enfants sortant de l'école alors qu'inscrit au service périscolaire.

Face à cela, outre les échanges avec la famille, il a été rappelé au personnel d'avoir une vigilance accrue et nous avons la volonté de sensibiliser le personnel enseignant dans le cadre d'une réunion avec chaque directrice.

Vous indiquez que des parents sollicitent le grammage des repas, nous avons reçus aucune demande sur ce sujet ; je vous rappelle que cela est réglementé ; la société SOBRIE atteste que les quantités sont adaptées aux convives, et établies en lien avec les recommandations gouvernementales récentes, notamment le GEMRCN.

Monsieur Christophe CAUX : - ça veut dire quoi ?

Madame LEFEBVRE : - Les barquettes représentent 8 repas : par exemple, lorsqu'il s'agit de pâtes, pommes de terre ou riz, le grammage est différent entre les maternels et les primaires : les agents de cantine sont bien au fait que les assiettes doivent être moins remplies pour les maternels. Mais il est difficile d'être précis car elles ne peuvent pas peser chaque assiette.

Afin que les enfants mangent à satiété, la société ajoute du RAB en féculents et légumes.

Vous évoquez une défaillance en matériel informatique dans les écoles qui n'est pas remontée comme tel par le personnel enseignant.

Comme précédemment soyons et restons objectifs. Dès que nous sommes sollicités pour des dysfonctionnement notre prestataire maintenance intervient rapidement.

A toutes fins utiles, Madame le Maire et moi-même aurons un échange avec les directrices afin de faire remonter les éléments et au besoin avec le conseiller pédagogique car les classes sont équipés de VPI, des ENI, des tablettes également, même si elles ne sont pas ou peu utilisées.

Madame le Maire : - Alors, je vais laisser la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE pour propreté environnement.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : - Merci, Madame le Maire, alors, est-il possible de déplacer la benne à verre installée au coin de la rue du Paradis ? De nombreux débris de verres sur le trottoir et la nuisance sonore engendrée pour le voisinage sont problématique.

Le déplacement du container à verre situé à l'angle de la rue du Paradis n'est pas prévu et contrairement à ce que vous évoquez je n'ai reçu aucune plainte.

Est-il possible d'élaguer les arbres qui viennent jusqu'aux clôtures des habitations dans la résidence des poètes ? Il en est de même pour les végétations qui rayent les voitures à l'entrée de la résidence des poètes.

Vous évoquez l'élagage d'arbres et la présence de végétaux à la résidence des Poètes, sachez que nous avons eu aucune remontée à ce jour en mairie, mais la demande est prise en compte.

Quand sera nettoyé la chapelle devant l'ancien magasin PROXI, maintenant Evin Market suite à l'incendie de leurs poubelles ?

La problématique repose sur le fait que la commune n'est propriétaire que de 50 cm autour de la chapelle or les dégâts sont bien plus larges et s'étendent sur le parking privé.

Et quand seront installés les poteaux avec chaînes promis par l'ancien adjoint des travaux ?

Concernant la chapelle devant l'ancien Proxi, il n'est pas prévu d'aménagement particulier en effet, après réflexion, il n'est pas jugé utile d'installer des potelets car la commune est propriétaire que de 50 cm autour de la dite chapelle.

Ne peut-on pas nettoyer et améliorer les entrées du village rue Mirabeau et Jean Jaurès ? l'image de notre commune en pâtit fortement.

Vous évoquez les entrées de ville ; concernant la rue Mirabeau, il n'est pas prévu d'aménagement particulier. Concernant la rue Jaurès, l'aménagement sera effectué en régie.

Madame le Maire : - Merci, bon concernant le panneau rue du Paradis, effectivement vous avez raison, cela n'a pas été jugé comme une priorité car comme déjà indiqué, nous sommes à l'ère du GPS.

Concernant la rue Zola, les travaux ne sont pas terminés. Les aménagements notamment le plateau surélevé est reporté dans l'attente d'une autorisation d'orange sur une chambre.

Vous évoquez des panneaux travaux, qui ont été retirés sachant que ces panneaux appartiennent à des entreprises et non à la commune.

Je suis étonnée que vous m'interpeliez sur la palissade édifiée rue Jean Jaurès, car il s'agit d'un dossier déjà évoqué et qui a fait l'objet d'une délibération en date du 4 décembre 2024.

En effet, concernant la rue Jaurès prolongée, cela est problématique en matière de nids de poule ; comme indiqué lors du dernier CM, concernant ces nids de poule et bas-côtés, les ST interviennent ; concernant tout particulièrement les bas-côtés, comme déjà engagés, ils sont comblés par du béton pour davantage de pérennité. Les ST vont tester une solution à la base de béton plus important.

Vous évoquez également les travaux rue Gambetta réalisés par l'agglo qui sont achevés, concernant les marquages, ils sont refaits dès que impactés par les travaux. Après le reste seront achevés par les Services Techniques.

Les travaux réalisés au sein de la cité Cornuault ont été effectués par l'agglo également. Concernant les rues Bizet et Ravel ils sont achevés depuis janvier et l'adjoint aux travaux de l'époque s'est rendu sur place à la fin des travaux. Pour les rues Berlioz et Chopin, suite à nos remarques des finitions doivent être effectuées et reprises.

Je n'ai pas de date précise à vous communiquer concernant le remplacement devant la mairie au niveau du candélabre. Concernant les travaux de la mairie, bonne nouvelle, ils débuteront le 10 novembre.

Madame le Maire : - Concernant la solidarité, je laisse la parole à Monsieur SENYSZEN.

Monsieur SENYSZEN : - Merci Madame le Maire, concernant la marche pour octobre rose, il n'est pas prévu de collecte de fonds, il s'agit d'une démarche de sensibilisation et d'information comme tous les ans.

Madame le Maire : - Concernant le scolaire et le périscolaire, je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE. Là maintenant ce ne sont plus les questions du groupe Agir, se sont les questions du groupe HAGE/ BENBRAHIM, concernant le scolaire et le périscolaire.

Madame LEFEBVRE : - Vous m'interpellez sur une refonte totale des menus sans concertation, je ne comprends pas votre propos car aucun changement notable n'a été effectué dans le cadre de la restauration scolaire. Le seul amendement effectué et validé en commission de menu est au nom du principe de précaution, comme beaucoup de commune, de ne plus servir de thon pour l'instant.

En effet, sont maintenus 3 menus sachant qu'avec l'obligation imposée par la loi égalim il y a un repas végétarien par semaine commun aux 3 menus.

Enfin, je rappelle, qu'exister des commissions de menus qui se réunissent régulièrement comprenant des élus certes, mais également des représentants de parents d'élèves, des agents de cantine et les DDEN en présence de la société SAUBRIE.

Vous évoquez une situation particulière ce qui ne peut faire l'objet d'une question sachez que tous les enfants sont accueillis dans les activités périscolaires en prenant en compte leur handicap. En l'espèce vu les faits avancés, un PAI (Projet d'accueil Individualisé) peut être mis en place.

Concernant la formation aux premiers secours, je l'ai indiqué précédemment.

Concernant les parents qui vous interpellent notamment sur les activités qui se déroulent en garderie, ne pas hésiter à les inviter à discuter et dialoguer avec la responsable ou l'animatrice présente cela permet de les rassurer. En mairie, nous n'avons reçu aucune interpellation sur ce sujet.

De manière générale, il s'agit d'activités laissées au libre choix de l'enfant : de type lecture, dessin, jeux de société, jeux divers, garage, poupées etc...

Donc il y a un panel d'activités mis à disposition de l'enfant qui peut bien évidemment en fonction du temps resté sur place en changer.

De même les enfants peuvent jouer seuls ou en groupe ; le but est de permettre à chaque enfant de faire son choix en fonction de son heure d'arrivée ou de départ pas forcément connue.

De plus, en fonction des périodes des thématiques sont davantage mises en place comme Noël, Pâques etc ...

Donc vous pouvez rassurer les parents.

Pour les voyages à Lorette et Vimy, la Municipalité avec les associations d'anciens combattants est bien sûr disposée à les renouveler mais en cette période de rentrée, il n'a pas encore été pris contact avec les équipes enseignantes ; généralement les enfants partent en mai juin en fin d'année scolaire afin de s'assurer de l'étude de la 2^{ème} guerre mondiale en classe dans le cadre du programme scolaire.

Il n'est pas envisagé de mettre en place des colonies de vacances, concernant la piscine, la commune prend en charge un cycle pour les enfants de la Grande Section au CM2.

Madame le Maire : - Merci, donc, concernant également la sécurité, vous évoquez l'accident qui a eu lieu à l'angle du docteur Piquet et de la rue Basly, j'ai d'ailleurs tout récemment rencontré les administrés ; j'ai de nouveau saisi les forces de police pour des contrôles ainsi que les services du département. A ce jour aucun aménagement n'est arrêté et défini.

Pour les caméras situées au niveau du Marais, la société Eiffage a été mandatée et des travaux sont en cours car une solution technique a été validée. En revanche, comme déjà évoqué, en l'absence de financements notamment dans le cadre du FIPD, il n'est pas envisagé l'implantation de nouvelles caméras sur la commune.

Concernant les incivilités rue Jacques Brel, il y a eu des rodéos et une personne a été identifiée ; de même actuellement pour des motos.

À ce jour, les aménagements que vous évoquez ne sont pas prévus.

Suite à la visite de la commission de sécurité en date du 15 avril 2025, le procès-verbal a été adressé en mairie avec avis favorable à l'exploitation, on parle bien sur de Gino.

Cependant sont actées les prescriptions suivantes portant sur l'attestation de vérification quinquennal qui doit être transmise pour janvier 2027 ainsi que l'attestation de formation du personnel aux moyens de secours et la mise en place d'exercices pratiques d'évacuation plus réguliers.

Il est proposé de mettre en place une alarme type 2b, un défibrillateur, ce qui a été réalisé et d'être attentif au stockage en R+2.

Concernant le local de Boxe, vos interrogations sur la salle de boxe, l'état des lieux s'est déroulé la semaine dernière et nous sommes en réflexion, concernant la salle Budillon, il n'est pas prévu de travaux particuliers hormis l'entretien régulier. Il est à noter qu'est prévu le changement des aérothermes en 2026.

Pour la salle Dutilleul, vous ne pouvez pas l'avoir oublié, en mai 2024 lors de votre mandant en tant qu'adjoint, une subvention DETR a été attribuée pour les travaux de toiture ; Toutefois comme éléments chiffrés datent de 2024, des devis doivent être refaits cela est en cours.

Concernant la visite de la commission, coïncidence, celle-ci date de vendredi dernier.

Pour la Mairie, Comme déjà indiqué, les travaux débutent le 10 novembre.

Concernant le Django, nous travaillons sur le subventionnement du dossier.

Au niveau des associations. Concernant le village de noël, les dossiers ont été transmis le 19 septembre et devaient être remis pour le 3 octobre ; à ce jour, nous avons 26 retours.

Je suis étonnée que vous soyez interpellées merci d'inviter ces personnes à contacter les services municipaux pour les rassurer.

Donc le village de Noël sera bien organisé et les informations seront transmises, puisqu'une réunion est programmée le 3 novembre, vous n'avez toujours pas reçu les courriers mais la réunion est déjà programmée.

Concernant le personnel communal, des agents sont formés aux premiers secours et nous disposons d'un agent SST par site sauf absence. Les agents des ST sont dotés de chaussures, de baudriers notamment pour ceux travaillant sur la voie publique, et de 2 pantalons, 2^{ème} coïncidence, ils viennent d'arriver cette semaine.

Donc, voilà pour les questions.

Concernant octobre rose, pour votre information, concernant la balade rose, c'est le dimanche 12 octobre, rendez-vous à 9 heures à la salle Augustin Dutilleul au niveau de la rue Basly, donc porter un vêtement ou un accessoire rose, donc, vous êtes les bienvenues. Neuf heures, rendez-vous à la salle Augustin Dutilleul à 9 heures.

En tout cas, je vous remercie pour votre attention, je vous souhaite une excellente soirée. Merci beaucoup.

Il est 20 heures 10, la séance est levée. Merci.

